NOVALAISE
entre lac et montagne

COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL
Du lundi 30 Janvier 2017 – 19H30

Sous la présidence de Monsieur Denis GUILLERMARD

Présents :
Mesdames BERNARD Mireille – GUILLAUD Isabelle - GUILLOT Véronique - JULIEN Anne-Marie - LAUDE Catherine - PERRIER Lysiane - SCHWARTZ Martine - TAVEL Claudine
Messieurs CHARPINE François - DIEZ Stéphane - GAUTIER François - GROS Gilles - MILLION Robert - PLOUZEAU Alain.

Excusés : PUGNOT Marie (pouvoir à Mme TAVEL Claudine) - LOPEZ François (pouvoir à Mme SCHWARTZ Martine).

Absents : Messieurs DAMIAN-TISSOT Patrick, HENRY Pascal.

Secrétaire de séance : Monsieur CHARPINE François.

= = = = = = = = = = = = = = = = = =

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 21 décembre 2016.

Approuvé à l'unanimité.

Compte-rendu des commissions :

- Urbanisme: Catherine Laude nous fait état de l'avancement du dossier de révision du PLU : 3 bureaux d'étude vont être présélectionnés après ouverture des candidatures, suite à une visite de la commune il leur sera demandé une remise d'offre pour le 27 mars, le choix définitif se fera le 07 avril 2017.

- Travaux : Robert Million évoque les dernières intempéries et la vague de froid qui suite au déneigement ont créé des plaques de glace impossibles à éliminer même avec usage de sel.

  Une réflexion s'organise avec les communes limitrophes pour engager les travaux de voirie de façon commune et ainsi réduire les coûts pour tous.

  L'entreprise Porcheron a été contactée pour réduire le temps d'éclairage public de nos candélabres.

  Deux employés municipaux ont passé et réussi le CACES (certificat d'aptitude à la conduite en sécurité des chariots de manutention, nacelles...).

- Culture & Communication : Gilles Gros nous informe que le nouveau site de la commune rencontre un franc succès auprès du public et que la première newsletter sortira semaine 10.

- Associations : François Gautier évoque les nombreuses incivilités qui ont été constatées dans les locaux communaux qui sont mis à disposition de certaines associations, un rappel des règles d'usage sera fait rapidement.

- Commerce & Artisanat : Claudine Tavel nous donne la date de la prochaine AG de l'ECAN qui aura lieu le 10/02/2017, un membre de la commission commerce représentera la mairie lors de cette réunion.

  L'ouverture de la nouvelle agence GROUPAMA aura lieu courant avril.

I FINANCES

I.1 Ouverture des crédits budgétaires avant le vote des budgets M14 – M49 – M4 – année 2017

La règlementation autorise le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget primitif de l'exercice précédent. Monsieur le Maire invite, comme les années précédentes, à délibérer sur l'ouverture des crédits nécessaires avant le vote des budgets 2017.
En effet, il convient, dès à présent, de prévoir le règlement des factures d'investissement uniquement sur les budgets M14 – M49.
Monsieur le Maire propose les ouvertures de crédits suivantes :

- M 14 : enveloppe disponible : 308 940 € - ouverture de crédits à hauteur de 276 000 €
  - Opération 24 – voirie : 50 000 €
  - Opération 65 – matériel admin/info : 5 000 €
  - Opération 78 – cimetière/église : 1 000 €
  - Opération 79 – Bourg : 100 000 €
  - Opération 82 – Maison Associations : 100 000 €
  - Non affecté – PLU 20 000 €

- M 49 : enveloppe disponible : 67 450 € - ouverture de crédits pour la totalité de l'enveloppe au compte 21561 – travaux sur réseau d'eau

Avis du Conseil Municipal : Accord à l'unanimité pour l'ouverture de ces crédits budgétaires.

I.2 Acompte sur la participation due au SIVU du Groupe Scolaire au titre de 2017

Monsieur le Maire propose, comme les années précédentes, de verser un acompte de 100 000 € sur la participation due au SIVU du Groupe Scolaire, au titre de l'année 2017, afin de permettre à celui-ci de faire face à ses engagements immédiats, dans l'attente du vote de son budget et du vote du montant des participations des communes.

Avis du Conseil Municipal : Accord à l'unanimité pour le versement de l'acompte.

I.3 Préparation des grandes lignes budgétaires 2017 – comptabilité M14

Monsieur le Maire rappelle la liste des projets d'investissements prévus et votés pour 2017 et commente les tableaux de résultats des comptabilités M14 – M49 – M4.

II URBANISME

II.1 D.I.A.

Maître ASSIER Chemin du Carroz bâti

Avis du Conseil Municipal : Pas de préemption pour ce bien.

II.2 D.I.A. Vente propriété Gardette, située en zone Ue : proposition d'exercer le droit de préemption ou achat à l'amiable par portage EPFL

Monsieur le Maire informe que la Commune de Novalaise a été destinataire de la D.I.A. relative à la vente de la propriété GARDETTE, située Chemin de Courvaz, classée en zone Ue au P.L.U., cadastrée section A N° 1993 – 2007, d'une surface totale de 1 988 m².

Il est suggéré, comme expliqué lors de la réunion de la commission communale *urbanisme,* élargie à tous les membres du Conseil Municipal, de se porter acquéreur de cette propriété pour les raisons suivantes :

1/ cette propriété se situe à l'intérieur d'une zone d'activités économiques,

2/ la Commune est propriétaire du terrain situé entre cette propriété et le parking de la salle polyvalente,

3/ la Commune envisage la possibilité d'installer une maison de santé à cet endroit qui se situe à proximité immédiate du Centre Bourg.

A ce jour, l'acquéreur potentiel s'est désisté, suivant acte notarié en date du 20 janvier 2017.

La Commune a la possibilité d'acquérir à l'amiable directement cette propriété et de demander l'intervention du portage par l'EPFL 73.

Monsieur le Maire informe que les EPFL locaux sont créés par arrêté préfectoral, et à l'initiative des collectivités locales qui souhaitent y adhérer.

Leur vocation principale est la négociation, l'acquisition et le portage foncier des immeubles (bâtis ou non), pour le compte et à la demande des collectivités adhérentes. Ces biens leur sont ensuite rétrocédés (ou à un cessionnaire qu'elles désignent) au moment opportun, lorsque les projets sont prêts à démarrer.

Avis du Conseil Municipal : Accord à l'unanimité pour engager une procédure d'achat à l'amiable et pour mandater l'E.P.F.L.

II.3 Etat sur PC / CU / DP

PC

SAUCAZ Laurent & Nathalie	Le Chanay	maison individuelle
FOURNIER Nathalie	Carabin	maison individuelle
POYDENOT Pauline & CORMERAIS Mélanie	Chemin Tessonnières	maison individuelle
RESIDENCE DU PERRON	Chemin des Courtis	modificatif des façades
SCOLLO Guillaume	Carabin	maison individuelle
SIMON Daniel & Véronique	Les Giffards	maison individuelle
PRUGNOT Thomas	Carabin	maison individuelle

CU

Maître BORDET	Chemin de Courvaz	CU d'information
Maître ASSIER	Chemin de Carroz	CU d'information
Maître ROUHETTE	Monthieux	CU opérationnel

DP

RIOU- KERANGAL Bernard	Chemin de la Bouverie	Serre dôme

II.4 Acquisition de l'ER 3 : proposition pour engager la procédure de déclaration d'utilité publique

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 21 décembre 2016 proposant, à l'unanimité, l'acquisition de la surface de terrain, située dans l'emplacement réservé N°3, soit environ 2 000 m² à détacher de la parcelle cadastrée section A N° 1063, appartenant à Monsieur Georges BLANCHET, au prix de 5 € le m², afin de permettre la création d'une nouvelle voie.

Il précise que la délibération accompagnée d'un courrier a été adressée à Monsieur BLANCHET avec un délai de réponse fixé au 15 janvier 2017. Celui-ci a transmis sa réponse le 26 janvier 2017 en indiquant, après réflexion, que le nouveau montant sera de 7 € le m².

Monsieur le Maire propose de maintenir le prix d'achat à 5 € le m² et de déclencher une procédure d'expropriation par déclaration d'utilité publique pour cette acquisition de surface de terrain nécessaire à la création d'une voie de désenclavement et de confier l'établissement du dossier au cabinet de géomètres ISAGEO de Pont de Beauvoisin.

Avis du Conseil Municipal : Accord à l'unanimité pour maintenir le prix à 5 euros le m², engager la procédure d'expropriation ainsi que pour confier le dossier technique au cabinet ISAGEO.

II.5 Révision du P.L.U. communal : information sur le lancement de la consultation pour recrutement d'un bureau d'études - prestataire en charge de cette révision

Le règlement de la consultation pour l'appel à candidatures a été déposé sur la plateforme de publication et de dématérialisation e-*marchespublics.com* et l'avis a été inséré dans la revue *l'Eco des Pays de Savoie*, avec une date limite de réception des candidatures fixée au 14 février 2017.

II.6 Courrier de Monsieur le Préfet de la Savoie sur le transfert de la compétence en matière de PLU – échéance du 27 mars 2017

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur le Préfet qui rappelle que la communauté de communes ou la communauté d'agglomération existant à la date du publication de la loi ALUR (26 mars 2014) et qui n'est pas compétente en matière de PLU, de document d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale, le devient le lendemain de l'expiration d'un délai de trois an à compter de la publication de la dite loi, c'est-à-dire le 27 mars 2017.

Cependant, si dans les trois mois précédant le terme du délai de trois mentionné (c'est-à-dire entre le 26 décembre 2016 et le 26 mars 2017) au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent par délibération, ce transfert de compétences n'a pas lieu.

Monsieur le Maire propose de ne pas transférer la compétence PLU à la C.C.L.A. et précise que les communes du territoire de la CCLA feront de même.

Avis du Conseil Municipal : Accord à l'unanimité pour ne pas transférer la compétence PLU à la CCLA.

II.7 Informations sur le projet d'échange et d'acquisition des parcelles pour le rond-point, route de la Crusille

Monsieur le Maire informe que les consorts LACROIX-PAILLOT ont été destinataires de la délibération du 21 décembre 2016 fixant les modalités d'acquisition de leurs parcelles pour la réalisation d'une nouvelle voie avec création d'un rond-point.

Monsieur le Maire relate son entrevue avec Monsieur Alain BELLEMIN-NOEL, propriétaire de la parcelle A N° 2126, impactée par l'acquisition d'une surface d'environ 790 m² pour permettre la réalisation de la nouvelle voie.

III INTERCOMMUNALITE

III.1 Recomposition du Conseil communautaire de la C.C.L.A. suite à l'organisation d'une élection partielle complémentaire sur la commune de Nances : nouvelle détermination du nombre et de la répartition des sièges de conseillers communautaires

La disparition de Monsieur Bernard VEUILLET, Maire de Nances, oblige cette Commune à organiser une élection partielle pour redésigner un conseiller municipal.
Auparavant, il est nécessaire de recomposer le conseil communautaire de la C.C.L.A. avec nouvelle détermination du nombre et de la répartition des sièges de conseillers.
Les communes de la CCLA ont deux mois (jusqu'au 6 mars) pour adopter un nouveau projet d'accord local. En l'absence d'accord, la répartition de droit commun s'appliquera.
Compte-tenu de la complexité des modes de calcul, la Préfecture a transmis à la C.C.L.A. des simulateurs qui permettent d'établir l'ensemble des combinaisons possibles. Monsieur le Maire relate la composition actuelle suivant l'accord local d'octobre 2013, la composition de droit commun ainsi que l'ensemble des combinaisons possibles. Il précise que les membres du bureau de la CCLA se sont positionnés en faveur de la simulation 5 qui permet de conserver une représentation maximale pour les petites communes et une représentation relative cohérente avec le poids démographique de chacune d'elles.
La commune de Novalaise verra son nombre de représentants augmenter : il passera de 5 à 8. Il conviendra de procéder à l'élection de ces conseillers communautaires supplémentaires.
Monsieur le Maire invite, dans un premier temps, à acter le nouveau projet d'accord local portant redéfinition du nombre de conseillers communautaires de la C.C.L.A. ainsi que la répartition des sièges attribués à chaque commune.
Il propose, dans un second temps, de procéder au vote des conseillers lors du conseil municipal de février.

Avis du Conseil Municipal : Accord à l'unanimité pour acter le nouveau projet d'accord local et élection des nouveaux délégués en février.

IV PERSONNEL COMMUNAL

IV.1 Proposition de création d'un poste d'agent technique – 2ème classe, à temps complet

Suite au départ de l'adjoint technique 1ère classe, à temps non complet (28 heures hebdomadaires), Monsieur le Maire propose la création d'une poste d'adjoint technique à temps complet à compter du 1er février 2017 afin de pouvoir engager les démarches relatives au recrutement d'un agent.

Avis du Conseil Municipal : Accord à l'unanimité pour la création d'un poste d'agent technique.

V PLAGES

V.1 Convention d'occupation temporaire proposée par le Conseil Départemental pour l'utilisation du RDC du bâtiment de Bon Vent par la Commune durant les saisons estivales

Aux termes du protocole d'échange de bâtiments intervenu entre le Département et la Commune (Boite à musiques / Bon Vent) il avait été convenu de l'engagement suivant : autorisation pour la Commune d'occuper le RDC du bâtiment de Bon Vent, durant les saisons estivales, dans le cadre de ses activités organisatrices de service public.
Le Département a transmis le projet de convention d'occupation à titre temporaire, précaire et révocable, des locaux du RDC du bâtiment de Bon Vent correspondant au douches et sanitaires ouverts au public et au studio mis à disposition du maître-nageur pour les activités de surveillance de la plage et des baignades en période estivale.
Cette autorisation d'occupation est consentie pour une durée de 30 ans à compter du 15/12/2016, à titre gratuit.
La convention précise également les charges et conditions, les abonnements et fluides ainsi que l'assurance.

Avis du Conseil Municipal : Acceptation à l'unanimité de cette convention d'occupation.

V.2 Convention de mise à disposition de 2 pontons flottants sur la plage de Bon Vent par le Conseil Départemental au profit de la Commune

Monsieur le Maire fait part de la convention proposée par le Département pour la mise à disposition de pontons consentis au profit de la Commune.
Le Département, propriétaire de la base départementale d'aviron est seul habilité par la C.C.L.A. à organiser les activités d'aviron sur le lac d'Aiguebelette.
Pendant les compétitions d'aviron, une partie de la plage de Bon vent est utilisé pour le débarquement des embarcations, l'embarquement s'effectuant depuis les pontons de la base d'aviron.
Cette configuration nécessite à chaque fois le transfert des deux pontons d'un site sur l'autre.
Après concertation, il est proposé de laisser en place les deux pontons dans le prolongement de ceux existants.
Monsieur le Maire précise que ces pontons sont déjà en place depuis plusieurs années mais qu'il n'existait pas de convention pour formaliser cette mise à disposition.
La convention proposée a pour objet de préciser les modalités de mise à disposition des deux pontons flottants composés chacun d'une passerelle de 4 m x 4 m et d'un module de 20 mètres de long sur 4 m de large : la Commune veillera à assurer l'entretien courant (platelage, bois...) les réparations importantes (flotteurs...) restant à la charge du Département.
La Commune s'engage à laisser libre l'accès aux pontons pour toutes les compétitions d'aviron et s'engage à souscrire toutes les polices d'assurances nécessaires à l'utilisation de ces pontons.

Avis du Conseil Municipal : Acceptation à l'unanimité de cette convention de mise à disposition.

V.3 Courrier du Département de la Savoie sollicitant l'accord de la Commune pour utiliser le bâtiment de chronométrage et la plage de Pré Argent durant les manifestations d'aviron prévues en mai 2017

Conformément aux dispositions du bail emphytéotique conclu entre la Commune et le Département, celui-ci sollicite l'accord pour utiliser le bâtiment de chronométrage et la plage de Pré Argent, les 6 et 7 mai pour la régate internationale Savoie Mont-Blanc et le 14 mai pour le championnat de ligue J12-J14.

VI INFORMATIONS

VI.1 Information sur la signature par le Département de la convention de DSP relative au déploiement et à l'exploitation d'un réseau de communications électroniques à très haut débit sur le territoire de la Savoie

VI.2 Remerciements de la part de parlementaires pour l'envoi du dernier bulletin municipal

VI.3 Remerciements de la part du docteur Klopfenstein et de son épouse pour allocution et remise d'un livre lors de la cérémonie des vœux

Date des prochains conseils municipaux :

- Lundi 27 février 2017
- Lundi 27 mars 2017 (date modifiée en raison de l'A.G. du Crédit Agricole le 28 mars)

Séance levée à : 22h15.

Le secrétaire,

François CHARPINE

Le Maire,

Denis GUILLERMARD

MAIRIE DE NOVALAISE (Savoie)